PRÉFET
DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

EARL de Bernelis – Kermorval
56500 Évellys

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du jeudi 8 juin 2023 à 9h00 au jeudi 6 juillet 2023 à 17h30** en mairie d'Évellys concernant la demande d'enregistrement présentée par l'EARL de Bernelis, dont le siège social est situé au lieu-dit « Bernelis » 56500 Évellys, en vue d'exploiter au lieu-dit « Kermorval », un élevage porcin devant comporter 720 places de post-sevrage et 1 990 places de porcs charcutiers.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie d'Évellys aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 6 juillet 2023 à 17h30 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie d'Évellys ;

- ou les adresser au préfet :
• par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SEBR/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr